



ORCHESTRE ET
CHŒUR DES
UNIVERSITÉS
DE PARIS

EN PARTENARIAT AVEC LE CROUS DE PARIS

ORCHESTRE ET CHŒUR DES UNIVERSITÉS DE PARIS



CONCOURS DE COMPOSITION ŒUVRE POUR CHŒUR ET ORCHESTRE ÉDITION 2021

**Concours ouvert aux
étudiants**

des C.R.R. d'Île-de-France
et des C.N.S.M. de Paris et de Lyon

Inscription

de janvier à avril 2021

Date limite de dépôt de l'œuvre

14 mai 2021

Le lauréat bénéficiera d'un Prix de 500€ et de la création de son œuvre par l'O.C.U.P.
lors d'un concert à la Cathédrale Saint-Louis des Invalides

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS

www.ocup.fr

ocup@crous-paris.fr | Tél : 01 40 51 37 09

Présidents du jury :

CARLOS DOURTHÉ, directeur musical de l'O.C.U.P.

GUILLAUME CONNESSON, compositeur et chef de chœur de l'O.C.U.P.



O.C.U.P - Concours de composition 2021 - 2ème édition

Le concours

L'Orchestre et le Chœur des Universités de Paris organisent un concours de composition destiné à encourager la création musicale. Depuis sa création en 1993, l'O.C.U.P. s'adresse aux étudiants de l'enseignement supérieur, amateurs de musique. Cette association leur offre l'opportunité de jouer dans un ensemble instrumental ou vocal au sein duquel ils peuvent se produire avec de grands solistes et dans des hauts lieux de la musique tels que la Philharmonie de Paris, l'Auditorium de la Maison de la Radio, la Cathédrale Saint-Louis des Invalides, la Cathédrale de Chartres, le Théâtre des Champs-Élysées ou la Philharmonie de Berlin. Ces deux ensembles musicaux sont dirigés par Carlos Dourthé pour l'orchestre depuis 2008 et par Guillaume Connesson pour le chœur depuis 2007. Cette formation interuniversitaire est soutenue largement par le Crous de Paris dont la mission est d'aider à l'épanouissement des étudiants.

Les modalités

Participation

Ce concours est ouvert aux étudiants des C.R.R d'Ile-de-France et des C.N.S.M de Paris et de Lyon et, plus précisément, à destination des étudiants inscrits dans les classes d'écriture, de composition, d'orchestration et de musique à l'image.

Composition

L'œuvre sera composée pour les étudiants de l'orchestre et du chœur de l'O.C.U.P. Ils sont en mesure de jouer la 9ème de Beethoven, le Requiem de Verdi, le Stabat Mater de Dvořák ou encore *Alexandre Nevski* de Prokofiev.

- Formation instrumentale : cordes, bois par 2, cuivres par 2, petites percussions
- Formation vocale : soprano, alto, ténor, basse
- Durée de l'œuvre : 8 à 10 min
- Autre précision : Pas de partie soliste



Prix

Le lauréat recevra un Prix de 500€, une bande d'enregistrement et 10 CDs de sa composition interprétée par l'O.C.U.P. à la Cathédrale Saint-Louis des Invalides le 10 mai 2022.



Inscriptions

Les inscriptions se déroulent de janvier à avril 2021.
Pour vous inscrire, veuillez envoyer les éléments suivants à l'adresse ocup.asso@gmail.com :

- Un C.V. musical
- Un certificat d'inscription dans un conservatoire (certificat de scolarité ou carte étudiante)
- Le formulaire d'inscription dûment complété



Dépôt de l'oeuvre

Envoyer par mail à l'adresse ocup.asso@gmail.com avant le 14 mai 2021 :

- La maquette de l'œuvre en format audio (réalisée sur Sibelius, Final, Cubase, Logic Pro, Pro Tools...)
- Le conducteur de l'œuvre

Il est aussi possible de déposer l'œuvre sur clé USB accompagnée du conducteur au format papier, avant le 14 mai 2021, au Centre Culturel du Crous - 12, rue de l'Abbaye 75006 Paris, à l'attention de Mme Aleksien Méry.

Contact : Aleksien MERY - ocup.asso@gmail.com – 01 40 51 37 09



Formulaire d'inscription Concours de composition O.C.U.P.

1ère étape :

À envoyer avant fin avril 2021 à l'adresse ocup.asso@gmail.com :

- Le présent formulaire d'inscription, dûment complété et signé
- Un C.V. musical
- Un certificat d'inscription dans un conservatoire (certificat de scolarité ou carte étudiante)

Nom : _____ Prénom : _____

Nationalité : _____

Date de naissance : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Téléphone : _____

Email : _____

Conservatoire : _____

Diplôme préparé : _____

En classe de (*entourer ou surligner*) : composition – écriture – orchestration – musique à l'image

2ème étape :

Envoyer par mail à l'adresse ocup.asso@gmail.com avant le **14 mai 2021** :

- La maquette de l'œuvre en format audio (réalisée sur Sibelius, Final, Cubase, Logic Pro, Pro Tools...)
- Le conducteur de l'œuvre

Il est aussi possible de déposer l'œuvre sur clé USB accompagnée du conducteur au format papier, **avant le 14 mai 2021**, au Centre Culturel du Crous - 12, rue de l'Abbaye 75006 Paris, à l'attention de Mme Aleksien Méry.

- Je reconnais avoir pris connaissance du règlement du concours de composition 2021 ci-joint.
- J'autorise l'O.C.U.P. à utiliser à titre gratuit les images sur lesquelles j'apparaîtrai.

Signature :

O.C.U.P - Règlement du concours de composition 2021 - 2ème édition

Préambule

L'Orchestre et Chœur des Universités de Paris (O.C.U.P.) a été fondée en 1993 afin de permettre à des étudiants amateurs de musique de continuer de pratiquer même s'ils ne suivent pas un cursus professionnel. Dirigées par de grands professionnels, Carlos Dourthé et Guillaume Connesson, les formations instrumentale et chorale permettent aux étudiants de bénéficier d'un bon niveau musical et de l'opportunité de se produire avec de grands solistes (Anne Queffélec, Raphaël Pidoux, Jean-Marc Phillips-Varjabédian...) et dans de hauts lieux de la musique (Cathédrale Saint-Louis des Invalides, Grand amphithéâtre de la Sorbonne, Philharmonie de Paris, Auditorium de la Maison de la Radio). Voilà pourquoi cette formation interuniversitaire est soutenue largement par le Crous de Paris dont la mission est d'aider à l'épanouissement des étudiantes et des étudiants.

C'est dans cet esprit que l'O.C.U.P. propose un concours de composition afin de permettre à des étudiants des classes de composition, d'écriture, d'orchestration et de musique à l'image de voir primer et jouer une de leurs œuvres.

ARTICLE 1 : LE CONCOURS

L'O.C.U.P. organise un concours annuel destiné à encourager la création musicale. Ce concours est ouvert à tous les étudiants des conservatoires de région d'Ile de France et les Conservatoires nationaux de Paris et Lyon, inscrits dans les classes d'écriture, de composition, d'orchestration et de musique à l'image.

ARTICLE 2 : L'ŒUVRE

La composition présentée aura une durée de 8 à 10 mn. Elle sera composée pour les étudiants du chœur et de l'orchestre de l'O.C.U.P., sans partie soliste. Cet ensemble est en mesure de jouer la 9ème de Beethoven, le Requiem de Verdi, le Stabat Mater de Dvořák, ou *Alexandre Nevski* de Prokofiev. La formation orchestrale est composée des cordes, des bois (flûte, hautbois, clarinette, basson), des cuivres (trompette, cor, trombone), petites percussions.

ARTICLE 3 : L'INSCRIPTION AU CONCOURS

Pour concourir, chaque candidat devra s'inscrire en suivant la procédure qui est indiquée sur le site de l'O.C.U.P.

L'inscription consiste notamment en la transmission d'un CV, d'un certificat d'inscription dans un conservatoire, d'une maquette de l'œuvre réalisée sur logiciel et d'un conducteur. Le dépôt de l'œuvre interviendra avant le 14 mai 2021 à l'adresse mail : ocup.asso@gmail.com ou au Centre Culturel du Crous de Paris 12, rue de l'Abbaye 75006 Paris.

Le non-respect de la procédure d'inscription aura pour conséquence le non examen de la candidature.

ARTICLE 4 : LE LAURÉAT

Le lauréat autorise l'O.C.U.P. à utiliser son nom et prénoms, ainsi que le titre de l'œuvre, sur quelque support que ce soit sans limitation de durée, sans restriction ni réserve autre que celle prévue au paragraphe suivant, et sans que cela lui confère une rémunération, un droit ou avantage quelconque.

Conformément aux dispositions des articles 15 à 19 du règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, les participants bénéficient d'un droit d'accès et de rectification des données les concernant et peuvent demander que leurs coordonnées soient radiées et ne soient plus communiquées à des tiers.

ARTICLE 5 : LES DROITS D'AUTEUR

Conformément à l'article L132-21 du code de la propriété intellectuelle, l'O.C.U.P. déclarera au lauréat toutes les présentations publiques qu'il réalisera de l'œuvre primée. Les candidats consentent à ce que la première de ces présentations publiques par les formations de l'O.C.U.P. ne donne lieu à aucune rémunération. Ils s'engagent également à céder à l'O.C.U.P., à titre gratuit, tous droits d'exploitation de l'enregistrement qui sera réalisé à cette occasion.

L'O.C.U.P. se réserve les droits d'utilisation de l'enregistrement qu'il a réalisé.

ARTICLE 6 : LE JURY

Le jury sera composé du chef de chœur et compositeur, Guillaume Connesson, du chef d'orchestre et directeur musical Carlos Dourthé, du président de l'O.C.U.P., Jean-Marie Le Gall, de la présidente d'honneur et fondatrice, Colette Jegouzo et de personnalités invitées. Sa décision est souveraine.

ARTICLE 7 : LE DÉROULEMENT DU CONCOURS

Le lauréat sera désigné en juin 2021. Il recevra un Prix de 500 euros qui lui sera remis lorsque l'O.C.U.P. interprètera son œuvre. Cette production interviendra dans l'année qui suit sa distinction (10 mai 2022). Elle sera enregistrée et le candidat recevra 10 CDs et une bande d'enregistrement.

Pour permettre l'interprétation de son œuvre, le lauréat fournira le matériel d'orchestre et de chœur dont le tirage sera assuré par l'O.C.U.P.

Le jury peut aussi décerner une mention spéciale à un autre candidat que le lauréat.

La participation au concours vaut acceptation de ce règlement.